



Cuisiner sur son balcon

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 23 septembre 2007

Avec une gazinière placée sur son balcon, une voisine prépare et fait cuire régulièrement des plats, viandes dont les odeurs très fortes de cuisson pénètrent dans les appartements environnements. Quelle est la législation à ce sujet ?
merci

Réponse :

Notre domaine de compétence se limite à l'application des lois qui protègent contre le tabagisme. Il nous semble cependant que ce problème peut être traité dans le cadre des troubles de voisinage qui sont du ressort du tribunal d'instance.